

# MONTREAL-MEDICAL

---

---

VOL. I

JUIN 15

No 4

---

---

## LA DEONTOLOGIE MEDICALE.<sup>1</sup>

PAR M. LE DOCTEUR E. P. LACHAPELLE.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec, Président du Conseil Provincial d'Hygiène, Professeur d'hygiène et de déontologie médicale à la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal.

---

*Messieurs :*

Si l'exercice de la médecine, par le but élevé de ses aspirations, constitue une des plus nobles professions, elle est aussi celle qui exige l'accomplissement des devoirs les plus nombreux et les plus délicats, tant envers les patients qu'envers les confrères.

Considérons d'abord les devoirs des médecins envers les malades. Un praticien consciencieux doit, quelle que soit la température, toujours être prêt, le jour ou la nuit, à répondre à l'appel de ses patients; et malgré les événements désagréables qui peuvent quelquefois survenir, ses relations avec les malades doivent toujours être revêtues du cachet de la plus grande douceur et de la plus exquise politesse. Chez le pauvre comme chez le riche, le médecin doit faire ses visites avec discrétion, surtout chez le riche, afin de ne pas être soupçonné de déployer plus de zèle par intérêt pécuniaire que l'exige l'état du malade. Il doit en outre être très réservé sur le pronostic de la maladie, ne pas poser en prophète et promettre une guérison en un nombre de jours limité, ou annoncer la mort prochaine; car un grand nombre de malades qui

(<sup>1</sup>) Leçon recueillie par M. R. G.